



## **Avis de la CSL sur le projet de budget pour 2011**

### **Une amélioration spectaculaire des finances publiques en dehors de toute mesure d'assainissement**

La Chambre des salariés a rendu son avis sur le projet de loi budgétaire pour l'exercice 2011 lors de son assemblée plénière du 11 novembre 2010, sous la présidence de Jean-Claude Reding.

#### **Une situation budgétaire bien meilleure que prévue ...**

La Chambre des salariés y dresse entre autres le constat de finances publiques luxembourgeoises historiquement et structurellement saines, tant en termes de solde que d'endettement. Les finances publiques se trouveront en 2010 et en 2011, contrairement à toutes les prévisions du Gouvernement et dès avant la mise en place du plan d'assainissement par lui prévu, dans une situation comparativement enviable [-2,2% en 2010 et -1,2% du PIB en 2011], bien en dessous du seuil fatidique des 3% de besoin de financement dans le chef des Administrations publiques. La dette publique affichera pour sa part un ratio de 14% du PIB en 2011, hors stabilisation du secteur financier.

Eu égard aux dernières données présentées, le besoin de financement de l'ensemble des Administrations affiche déjà en 2010 une différence à la baisse de quelque 700 millions d'euros par rapport aux prévisions de janvier 2010. Or, c'est sur ces prévisions que repose la stratégie d'assainissement des finances publiques qui n'entrera pourtant en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 !

Pour 2011, la situation se présente également sous de bien meilleurs auspices que prévu ; d'après les nouvelles prévisions, le déficit des finances publiques atteindrait déjà le niveau initialement prévu pour 2013 en vertu de la trajectoire d'ajustement fixée en janvier 2010.

Si l'amélioration budgétaire détectée pour 2011 peut s'expliquer pour moitié par les mesures de redressement, il est en revanche bien peu probable que l'on puisse imputer l'autre moitié de l'amélioration du solde des Administrations publiques au retour d'une conjoncture plus favorable. En effet, si la conjoncture s'avère finalement légèrement plus propice qu'initialement prévu, le solde budgétaire s'améliore, lui, sans commune mesure avec cette même embellie conjoncturelle. On peut donc affirmer que ce ne sont pas seulement les mesures d'assainissement et l'amélioration de la conjoncture qui auront permis la consolidation substantielle des finances publiques, mais bien des prévisions par trop pessimistes, à croissance pratiquement inchangée.





**... qui rendrait superflu un certain nombre de mesures d'assainissement ...**

La CSL souhaiterait à l'avenir plus de mesure et de modération dans l'élaboration des prévisions et scénarii relatifs aux finances publiques. En effet, il est maintenant devenu une habitude dans le chef de l'Exécutif de dépeindre une situation à venir d'une noirceur telle qu'économies et ressources supplémentaires s'avèrent impérieuses pour rétablir un équilibre qui n'aura finalement jamais été perdu au regard des comptes définitifs de la nation. Il y va de la crédibilité des autorités publiques.

Par voie de conséquence, la CSL s'interroge sur l'opportunité du maintien du plan de redressement budgétaire, dont l'essentiel des mesures affecte d'ailleurs les salariés et les ménages en général. Du fait de l'austérité concertée et programmée en Europe, au risque de casser la dynamique encore fragile de reprise et de retour à la confiance, il pourrait bien y avoir, qui plus est, des répercussions macroéconomiques négatives tant sur la zone régionale que sur le Luxembourg.

Depuis 1995, l'Europe aura été traversée par deux crises économiques, la première en 2002/2003 et la seconde en 2008/2009. Aujourd'hui, même si la reprise qui se dessine est encore timide et pourrait ne pas être durable, on constate une fois encore que le Luxembourg semble rebondir plus fortement que les autres économies européennes. Ceci montre bien que le Luxembourg ne souffre d'aucun problème structurel. Pourtant, à chaque crise, ses sacrifices : les salariés sont mis à contribution.

S'agissant de mesures de crise, ne devrait-on d'ailleurs pas songer à les supprimer, lorsque la crise a été traversée ? Que l'on ne revienne pas sur les « mesures de crise », une fois celle-ci passée, montre bien qu'il existe une tendance de fond où les fenêtres d'ouverture provoquées par les crises profitent à la remise en cause des acquis sociaux et au démantèlement du système social luxembourgeois.

**... d'autant plus que les déficits résiduels à combler sont en large partie artificiels**

Force est de constater qu'au Luxembourg aussi, ce que Paul Krugman a qualifié d'« hystérie des déficits », suscitée en Europe par les normes de Maastricht, sert de moteur à la reconfiguration à la baisse des dépenses et des recettes (même si, au Luxembourg, les déficits sont largement « dans les clous » et qu'ils ont été en partie provoqués pour compenser l'incivisme des banquiers). Le Gouvernement luxembourgeois profite en effet d'un vide comptable concernant les réserves budgétaires pour contraindre à des réformes sociales, ce que la CSL trouve hautement regrettable. La CSL juge en effet déplacé le double langage tenu par le Gouvernement, qui, d'une part, dit agir en « bon père de famille » en se ménageant à bon escient des réserves de liquidité pour les jours économiquement difficiles et qui, d'autre part, demande l'approbation du corps social pour les coupes budgétaires nécessitées par un déficit (excessif ou non)





des comptes publics pourtant en bonne partie provoqué par l'utilisation de ces réserves budgétaires.

Le « piège de Maastricht » se referme de nouveau sur le budget 2011. Ainsi, en 2008, le mécanisme de thésaurisation à travers les Fonds d'investissement, que la CSL ne remet nullement en cause, avait fait passer l'Administration dans le rouge. Alors qu'il y a contribué fortement pour 2009 (un tiers) et 2010 (40%), il serait responsable, selon les prévisions, de la moitié du déficit de l'Administration centrale en 2011 ! Autrement dit, si le recours aux réserves budgétaires était neutralisé dans la méthodologie du pacte de stabilité (qui pousse pourtant à une position « *proche de l'équilibre ou excédentaire* »), en éliminant le solde négatif des opérations sur fonds d'investissement dû au recours aux réserves, le déficit prévisionnel de l'Administration centrale pour 2011 (-1.400 millions, soit -3,4% du PIB) n'aurait plus été que de l'ordre de -700 millions d'euros (soit à peu près -1,7% du PIB), attribuables à la mauvaise conjoncture. Qui plus est, les Administrations publiques auraient même été excédentaires.

Ainsi, la politique d'investissements, si elle est impérative, n'en grève pas moins la capacité de financement des Administrations. Le déchiffrage de la politique d'investissements de l'État, à l'instar de la politique fiscale, n'est naturellement guère chose aisée, et elle l'est d'autant moins que la communication en matière budgétaire relève souvent de l'imbroglio. C'est pourquoi, considérant leur importance dans le solde public jaugé selon les critères du pacte de stabilité, la CSL estime qu'un minimum de transparence en la matière rendrait l'évaluation de la politique d'investissement plus pratique et plus approfondie.

### **Chômage, logement et famille : pour une action davantage en cohérence**

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée ayant augmenté, logiquement, le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés a également progressé en 2010, après avoir baissé en termes relatifs en 2009 en raison de l'arrivée massive de nouveaux inscrits. Il importe dès lors d'assurer une prise en charge adaptée à la situation tendue sur le marché de l'emploi « national » et analyser si les mesures récentes améliorant la durée de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi est suffisante. La CSL recommande donc une prolongation généralisée de la durée d'indemnisation au-delà de 365 jours, à l'instar de ce qui est pratiqué dans la plupart des pays de l'UE-15.

Les efforts dans l'intérêt du logement sont affichés comme priorité politique, alors que, par ailleurs, le législateur abolit la bonification d'intérêt et module le crédit d'impôt au niveau des droits d'enregistrements. La CSL regrette cette incohérence et réitère son rejet de ces mesures d'assainissement, d'autant plus que l'absence de données chiffrées ne permet pas d'apprécier en connaissance de cause l'impact de la mesure sur les différentes catégories de ménages.

Enfin, si la CSL salue la volonté du Gouvernement d'agir en faveur des familles, notamment par le développement de l'infrastructure d'accueil pour la petite enfance, elle stigmatise toutefois le gel de l'indexation des prestations familiales en espèces. Certes, cette mesure avait été compensée par l'introduction d'un boni pour enfant, mais on sait dorénavant que cette compensation est elle-même





rabotée. De plus, sur un plan individuel, le gel des prestations familiales peut conduire à des situations de baisse de la valeur réelle de celles-ci.

En matière de politique familiale, le Gouvernement mène, depuis quelques années déjà, une politique de remplacement progressif de prestations en espèces ou du gel de leurs montantes par des prestations en nature. Cette politique défavorise « à la marge » des ménages résidents, parfois les moins aisés, parfois les plus aisés, mais touche en général surtout les ménages non résidents. La CSL tient à mettre en exergue cette problématique qui mène à une situation dangereuse de division de notre société, particulièrement dans le monde du travail. Cette façon de procéder, aux dépens des travailleurs non résidents, n'est aucunement à la hauteur de l'image d'un pays qui se veut capitale européenne et un laboratoire grande-régional de l'intégration européenne.

*L'avis intégral de la CSL se trouve sur [www.csl.lu](http://www.csl.lu).*

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 48 86 16-214 - [sylvain.hoffmann@csl.lu](mailto:sylvain.hoffmann@csl.lu)

---

Luxembourg, le 15 novembre 2010

communiqué N°26

